Image not found or type unknown

Avocat commis d 'office et garde à vue

Par **Joris Morel**, le **02/10/2016** à **11:26**

Bonjour Mon frêre a été placé en garde à vue dans le cadre d un trafic de stupefiants .J'ai ètè vraiment surpris quand il m'a dit qu 'il avait demandé á être assister par un avocat commis d'office mais qu il n a eu finalement personne et a donc été auditionné .On lui a juste dit qu il était pas venu sans plus de precision .Cela respecte t il la procedure penale?

Par **tomrif**, le **02/10/2016** à **18:48**

bonjour,
non. s'il figure sur le pv qu'il a demandé un avocat et qu'il n'en a pas eu, alors la garde à vue pourra être annulée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés